

TRAVAUX

RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Les travaux débutent

FINANCES

RÉFORME TERRITORIALE

Des changements pour les collectivités locales

ENVIRONNEMENT

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Cap sur les objectifs Grenelle II

Les numéros utiles

Police secours	→ 17
Pompiers	→ 18
SAMU	→ 15
Toutes urgences	→ 112

Centres hospitaliers

Bourg-st-Maurice	→ 04 79 41 79 79
Moûtiers	→ 04 79 09 60 60

Pharmacies

Pharmacie de garde	→ 3915
Plagne centre	→ 04 79 09 04 81
Plagne bellecôte	→ 04 79 09 02 20
Aime	→ 04 79 09 70 50

Mairie

de Macot La Plagne	→ 04 79 09 71 52
--------------------	------------------

Bibliothèques

Macot	→ 04 79 09 73 76
La Plagne	→ 04 79 22 45 88

Modes de garde

Crèche Les p'tits bonnets La Plagne	→ 04 79 09 00 83
Halte garderie Aime	→ 04 79 55 68 03

Communauté de Communes

du Canton d'Aime	→ 04 79 55 40 27
------------------	------------------

Société d'Aménagement

de La Plagne	→ 04 79 09 67 00
--------------	------------------

Maison du Tourisme

Aime-Macot La Plagne

Vallée	→ 04 79 55 67 00
La Plagne	→ 04 79 09 02 01

Syndicat intercommunal

de la grande Plagne	→ 04 79 09 74 04
---------------------	------------------

Office de promotion

de la grande Plagne	→ 04 79 09 79 79
---------------------	------------------

La poste

La Plagne	→ 04 79 09 01 82
Aime	→ 04 79 09 74 17

État civil – Novembre 2010 à mai 2011

(par ordre alphabétique)

NAISSANCES

Martin BOTEFF-WALLACE, le 6 décembre 2010
Jules BRIANCON-MARJOLLET, le 15 novembre 2010
Iorys FRITSCH, le 8 décembre 2010
Louis FAVRE, le 20 décembre 2010
Raphaël VELAY, le 22 décembre 2010
James COWX, le 6 décembre 2010
Lola LECOMTE, le 22 décembre 2010
Scarlett BABAUD de MONVALLIER, le 27 mars 2011
Elsa MILLOT MARTIN, le 28 février 2011
Geoffray M'BLASSO, le 6 avril 2011
Clément HERNANDEZ, le 27 janvier 2011
Maxime HERNANDEZ, le 27 janvier 2011

DÉCÈS

Lucie BÉRARD (veuve OUGIER-SIMONIN), le 7 novembre 2010
Roger ULLIEL, le 22 novembre 2010
Elza VIVET-GROS (veuve BÉRARD), le 26 décembre 2010
Yves BRYKAJLO, le 29 décembre 2010
Hélène BRIANÇON (veuve GENTIL), le 13 janvier 2011
Thierry JUIF, le 25 février 2011
Francis BROCHE, le 1er mars 2011
Jean-Jacques CARRIER, le 9 mars 2011

MARIAGE

Guillaume LACROIX et Agnès BALAUD, le 14 janvier 2011
Grégory COSTANTINI et Sylvie ALCARAZ, le 11 février 2011

NB : seules les personnes ayant donné leur accord écrit pour la publication de leur état civil sont indiquées dans cette parution

SOMMAIRE

FINANCES	4	Budget 2011
TRAVAUX	5	Rénovation énergétique
	6	La rénovation des galeries de Plagne Centre
	8	Bureau administratif des services techniques
PROJET	8	Rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte
SÉCURITÉ	9	DAAF
FINANCES	10	Suppression de la taxe professionnelle et réforme de la fiscalité locale
	14	La réforme des collectivités
SOCIAL	16	Zoom sur "Les p'tits bonnets"
SOCIAL	17	Huguette Rey, gardienne du foyer logement le "Génépy"
ENVIRONNEMENT	18	La maîtrise de l'énergie
ANIMATION	23	Bilan Maison du tourisme
ANIMATION	26	Calendrier Été/Automne 2011
TOURISME	27	La communication de l'OPGP
URBANISME	28	Le SCOT
URBANISME	29	Le SPANC
ASSOCIATION	30	Macot patch'
HISTOIRE	31	Le bucheronnage

Édité par la Commune de Macot La Plagne
en 1000 exemplaires

Directeur de la publication : monsieur le maire

Conception et illustration : service communication, monsieur le maire et les adjoints, les conseillers municipaux, les services municipaux, l'office de promotion de la Grande Plagne, la maison du tourisme d'Aïme-Macot La Plagne, l'APT et le cabinet Comète.

Crédits photos : commune Macot La Plagne, OPGP, maison du tourisme, Olivier Allamand, Laurent Desbrini, Sandra Grandinetti, cabinet Maironi, Marcelline Prinnet, Philippe Gal, SIGP, Macot patch'.

Création graphique : Nicolas Blanchet - nanofactory.fr

Impression : Presstexte

Éditorial

Mes chers concitoyens,

L'année 2011 va être marquée par deux événements majeurs. Tout d'abord, c'est avec un immense plaisir que je peux vous annoncer le démarrage de la rénovation des galeries de Plagne Centre. Après 3 ans de concertation et de travail menés en collaboration avec l'union des syndicats des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (Uscppc), les travaux ont commencé fin juin par l'entrée et la galerie du Ventoux, l'école de La Plagne (pendant les vacances scolaires estivales) et la rue de la Gaité. Cette première tranche devrait être livrée pour le 1^{er} décembre 2011. Je vous invite à suivre toutes les étapes des travaux sur le blog <http://uscppclapagne.wordpress.com>, mis en ligne par l'uscppc. Ce projet s'inscrit pleinement en lien avec l'autre événement majeur de l'année : le cinquantenaire de la station de Plagne Centre. Cet anniversaire sera célébré le 21 décembre 2011, et les services concernés comme l'office de promotion de la Grande Plagne, la maison du tourisme et le comité d'éthique créé spécialement pour cet événement travaillent déjà afin de vous offrir une très belle fête.

Malgré une fin de saison hivernale difficile due au manque de neige, la fréquentation touristique est restée sensiblement sur les mêmes bases que l'an passé.

Le début de saison a très bien débuté, le remplissage du mois de février a été plus régulier sur les 4 semaines que les années précédentes, en revanche le mois de mars et le mois d'avril ont subi une baisse de fréquentation.

Je tiens tout particulièrement à remercier le travail des employés de la société d'aménagement de La Plagne qui a permis d'offrir des pistes praticables malgré le peu d'enneigement de la saison.

Toujours concernant notre domaine skiable, je ne peux que m'enchanter de voir que le télésiège des "Verdons sud" va être enfin changé pour un débrayable 6 places pour la saison prochaine.

La SAP a également prévu quelques remodelages de pistes comme : la "Mercédès", le bas du mur de la piste "Mira", départ de la piste "Cornegidouille" jusqu'à la route des Mairiers et de continuer les travaux commencés sur les "Verdons". Sur Plagne Soleil, le fil "Le solü" va être déplacé. Enfin, il est prévu divers travaux sur la neige de culture.

Après ces quelques lignes sur les événements marquants pour 2011 et sur notre domaine skiable, je vous laisse à présent le soin de découvrir les pages de ce magazine dans lequel sont évoqués divers sujets : les énergies, la rénovation des galeries, le projet de la rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte, la crèche de Plagne Centre, ou encore le schéma de cohérence territorial (SCOT)... Et vous souhaite une bonne lecture.

Sur ces mots, je souhaite à ceux qui travaillent une bonne saison estivale, et de bonnes vacances aux autres.

Le Maire,
Richard Broche



Budget 2011



pour 100 euros de dépenses ↓

Achats matières et prestations (carburant, alimentation cantine, edf, fournitures...)	697 660,00	3,47
Locations et crédits baux (matériel reprographie, nacelles...)	88 815,00	0,44
Sous-traitance – Assurance	551 200,00	2,74
Masse salariale	2 817 000,00	14,02
Intercommunalité et Établissements publics de coopération intercommunale	360 000,00	1,79
Subventions aux associations et unions syndicales	331 440,00	1,65
Service départemental d'incendie et de secours	432 200,00	2,15
Autres annuités	569 986,05	2,84
Creolies	910 000,00	4,53
Investissement courant et projets (détails par fiches)	4 596 264,56	22,87
Parking Franalex Plagne Soleil	2 272 400,00	11,31
Transports scolaires et navettes stations	446 000,00	2,22
Budgets annexes	27 000,00	0,13
Gestion courante	1 981 604,53	9,86
Entretien courant et charges liées aux voiries et bâtiments	1 298 960,00	6,46
Écritures d'ordre budgétaire	1 061 506,15	5,28
Autofinancement prévisionnel pour 2011 (prévision de résultat recettes/dépenses)	1 655 473,47	8,24
	20 097 509,76	100,00

pour 100 euros de recettes ↓

Vente de produits & prestations	723 100,00	3,60
Impôts Locaux	6 380 000,00	31,75
Taxe de séjour	860 000,00	4,28
Taxe redevance participatons SAP	1 380 000,00	6,87
Taxes & redevances diverses	737 174,00	3,67
Dotations de l'État	2 777 734,36	13,82
Revenus des immeubles	450 000,00	2,24
Recettes diverses	138 000,00	0,69
Subventions région département	132 000,00	0,66
Emprunt	19 986,05	0,10
Cessions de terrains (dont franalex)	1 823 000,00	9,07
Autofinancement 2011 (prévision)	1 055 473,47	5,25
Résultat 2010 (reporté)	2 571 038,88	12,79
Amortissements	450 000,00	2,24
Écritures d'ordre budgétaire	600 000,00	2,99
	20 097 506,76	100,00

➤ Rénovation énergétique

École primaire du chef lieu et logements contigus

Suite à un diagnostic thermique réalisé en janvier 2011 sur l'école primaire du chef lieu et les logements contigus, les élus ont souhaité entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble du bâtiment.

Le diagnostic, d'un coût de 8 600 euros HT, a été élaboré par le cabinet H3C. Le service environnement de la commune, qui a beaucoup collaboré à ce dossier, a pu récupérer plus de 80% de subvention pour financer cette étude. Ce service continue à travailler sur l'obtention de subvention pour les travaux.

Le cabinet H3C a proposé deux scénarios en réponse aux résultats du diagnostic (visibles en page environnement) :

Le scénario Grenelle : son objectif est de réduire de 38% les consommations énergétiques ainsi que de 50% les émissions de gaz à effet de serre sur 10 ans.

Le scénario Facteur 4 : son objectif est de réduire de 40% les consommations énergétiques ainsi que de 75% les émissions de gaz à effet de serre.

Malgré les contraintes financières plus importantes du deuxième scénario, les élus ont validé ce dernier afin que ces travaux optimisent réellement la consommation énergétique du bâtiment.

Les travaux se réaliseront en 2012. Afin d'obtenir le taux de subvention maximal de la part du conseil général et de l'ADEME, la commune doit se doter d'une maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée début mai et sera suivie par l'appel d'offres des marchés de travaux.

Le souhait est de réaliser les travaux durant l'été afin de ne pas perturber l'année scolaire.

Les travaux porteront en priorité sur le chauffage, l'isolation thermique de l'ensemble du bâtiment et l'optimisation phonique des classes.

Des travaux moins importants seront menés sur l'optimisation et le regroupement des abonnements électriques, la rénovation de l'éclairage des salles de classe pour viser le label BBC Effinergie Rénovation.



↘ La rénovation des galeries

Les travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre, en projet depuis le début du mandat, vont voir le jour en 2011. 50 ans après la création de la station, un projet d'envergure va lui apporter un "petit coup de frais". Le fait que les travaux commencent en 2011 est un symbole important puisque la station organise également l'anniversaire de ses 50 ans en décembre.

Nous rappelons que ces travaux sont portés conjointement par la commune et l'union des syndicats des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre,

présidée actuellement par monsieur Christian CATHÉLIN. La clef de répartition financière est fixée en fonction des propriétés d'emprise de la galerie de chacune des parties. La commune, prenant à sa charge, l'ensemble des accès et les ascenseurs pour la partie accessibilité des personnes handicapées. Un appel d'offres a été lancé cet hiver en commun avec l'USCCPC afin d'attribuer les différents lots du marché. En revanche, les marchés ont été signés séparément par chaque partie. Ce projet est d'ampleur puisque la rénovation va s'étaler sur trois années : 2011/2012/2013 pour un montant total de 8 780 100 euros TTC. Cette somme est partagée entre l'USCCPC pour 4 391 030 euros TTC et la commune pour 4 389 070 euros TTC.



Avant/Après



Avant/Après



Suite à la rénovation, la question de l'entretien des galeries se posait afin de pérenniser au maximum cet investissement. Dans ce cadre, la commune et l'USCPPC ont signé une convention validée par le conseil municipal lors de la dernière réunion du 9 mai 2011. De même, à la suite de ce conseil, la commune, ainsi que l'USCPPC ont pu signer les marchés avec les différentes entreprises attributaires le 13 mai 2011. Les travaux ont débuté le 21 juin, jour de la pose de la première pierre. Les travaux débiteront par la galerie du "Ventoux" et de l'école de la station, suivis par l'entrée du "Mont Blanc". Ces derniers s'effectueront pendant les vacances d'été afin de ne pas perturber l'année scolaire. Durant l'automne, les entreprises s'occuperont de la partie de "la rue de la gaiété". Cette première phase de travaux devrait être livrée au 1^{er} décembre juste avant le début de la saison hivernale.

Le conseil municipal travaille également, en partenariat avec les commerçants, sur une charte pour les devantures des commerces, s'intégrant complètement au projet des galeries. Afin d'avoir une uniformité entre les commerces et la galerie, cette charte a été confiée au cabinet d'architecte MAIRONI, déjà maître d'œuvre du projet de rénovation.

Ensuite, Les travaux se poursuivront par la place de la cheminée ainsi que par la galerie des Écrans qui se verra "re-lookées".

Le souhait des partenaires est de rendre la place de la cheminée chaleureuse et accueillante.

La galerie des Écrans se verra transformer en "porte d'entrée" de la station avec la création d'un point accueil composé de différents services (point info, snct, info navette).

Puis, le travail se poursuivra sur le tènement Jannu-Mercure avec le déplacement de l'escalier du souk et la création d'un ascenseur à l'extérieur au niveau du commerce "Crédit Agricole" pour l'accessibilité de cette galerie aux personnes handicapées.

Enfin, la dernière partie à rénover concernera la partie Everest/escalator et la galerie de l'accès vers la France.

Le cabinet d'architecte a travaillé sur un projet d'ensemble harmonieux, sobre et moderne à la fois. Le logo de La Plagne a été utilisé comme fil conducteur avec des jeux de couleurs et de formes autour du bonnet rouge. Le choix des matériaux s'est porté sur des matières durables et d'entretien facile comme le bois, la pierre naturelle ou reconstituée.

Un accent particulier sera mis sur l'éclairage afin de varier les sources de lumière selon les galeries et leurs besoins (lumière naturelle, au sol, sur les murs, au plafond, encastrée ou en applique).

Nous vous présentons quelques esquisses de l'atmosphère de ces futures galeries. Bien sûr, ces dessins sont les premiers réalisés, et quelques modifications ont déjà été apportées.

Nous pouvons dire que la station va enfin commencer à évoluer et ce n'est qu'une première partie. Le conseil municipal souhaite travailler sur une vision globale de Plagne Centre avec la réalisation d'un parking souterrain, de la réhabilitation du front de neige de Plagne Centre ou de la place Perrière, du cheminement piétons...

Suivi de l'état d'avancement des travaux sur :

www.uscppclapagne.wordpress.com ou www.mairie-macotlapagne.com



Avant/Après



Bureau administratif des services techniques ←

Suite au déménagement de la bibliothèque du chef lieu sous la place Charles de Gaulle, les élus ont souhaité récupérer les anciens locaux et les transformer en bureaux administratifs pour les services techniques. Les locaux ont été réhabilités en 4 bureaux, un accueil et une salle de réunion. Les travaux ont été réalisés pendant l'hiver 2011 du 1^{er} février au 30 mars. Le coût global de réalisation s'élève à 89 000 euros HT comprenant un seul avenant pour un montant de 900 euros pour le lot 2 – mobilier de bureau. La rénovation est revenue à 500 euros HT le m² pour 180 m² de locaux. Le marché présentait 7 lots répartis comme suit :

- Lot 1 – Menuiserie bois attribué à SARL Rousset Gazola – Gilly sur Isère
- Lot 2 – Mobilier attribué à l'Atelier Kiki – Aime
- Lot 3 – Cloisons sèches et lot 4 – peintures attribués à Duchosal Eurl – Aime
- Lot 5 – Électricité et lot 6 – courants faibles attribués à CIRCE Entreprise – SFE
- Lot 7 – Chauffage et ventilation attribué à SARL René Montmayeur et fils.

Les équipes administratives des services techniques ont pris possession de leur bureau début avril. Ils sont accessibles par l'arrière du bâtiment de la mairie, entrée de l'ancienne bibliothèque du chef-lieu.



De gauche à droite : Loïc Hardouin (directeur des services techniques), Agnès Collomb (bâti, logements), Martine Bugny (accueil services techniques), Gwenaël Barriac (sécurité, bâtiments) et Muriel Salançon (marchés publics)

↳ Rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte et création d'un centre ludique

La piscine de Plagne Bellecôte a été construite en 1976. Elle appartient au SIGP. Sa gestion est assurée par la SAP. Ce bâtiment devient vieillissant et une remise aux normes des cabines, des sanitaires et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'impose. Entre l'été et l'hiver, plus de 50 000 personnes utilisent cette structure qui ne répond



plus à l'attente de la clientèle tant en termes d'équipements que de capacité d'accueil.

Dans le cadre de cette modernisation, les élus de la commune de Macot La Plagne, en partenariat avec la direction de la SAP, ont lancé une réflexion afin de profiter de ces travaux pour réaliser une extension et apporter des équipements pouvant satisfaire les nouvelles demandes de la clientèle. Après de longs mois de travail, le projet s'est arrêté sur la volonté de réhabiliter la piscine actuelle avec la réfection des plages aux abords de celle-ci, la mise aux normes des équipements techniques, la réfection totale de la zone vestiaire, sanitaires, douches, la création d'un bassin ludique supplémentaire pouvant accueillir des établissements scolaires ainsi que des bassins de relaxation et de détente. L'extension sera réalisée dans la salle polyvalente de Plagne Bellecôte qui jouxte la piscine. Compte tenu de l'importance de posséder une salle sur cette station, il a été décidé de la reconstruire au dessus de la piscine. La salle proposera ainsi les mêmes avantages qu'actuellement en offrant en plus une terrasse spacieuse, une vue dominante sur le bas de la station de ski et, pour les épreuves de Freestyle, un emplacement de choix pour les télévisions.



Dans le magazine de l'été 2005, nous vous avons déjà présenté et conseillé la mise en place de détecteur de fumée dans votre maison, un dispositif peu onéreux, personnel et facile à poser.

Depuis le 10 janvier 2011, un décret vient d'être publié qui rend obligatoire la présence de détecteur de fumée normalisé dans tous les logements à partir du 8 mars 2015.

Cette installation et son entretien incombent entièrement aux occupants du logement ou des propriétaires en ce qui concerne les logements saisonniers, les logements foyers, les locations meublées, les résidences hôtelières à vocation sociale et les logements de fonction.

Il est important de savoir que le nombre d'incendies a doublé ces vingt dernières années et 250 000 sinistres incendies d'habitations sont déclarés chaque année aux assurances ; soit 1 incendie toutes les deux minutes. Les pays qui ont choisi d'imposer cette nouvelle réglemen-

tation ont divisé par deux le nombre de sinistre et considérablement diminué le nombre de victimes.

Cet appareil est facile à trouver (magasin de bricolage). Il est très simple d'utilisation, facile à installer et à entretenir. Il est préférable d'en fixer à chaque étage de l'habitation, dans les couloirs et de préférence à proximité des chambres (suivre les recommandations des fabricants). Les coûts sont variables suivant le modèle choisi mais il est important que le DAAF soit conforme à la norme : NF-NE 14 604.

Lorsque la fumée commence à arriver, le détecteur de fumée émet un son très fort qui avertit les occupants du logement d'un départ de feu. Il serait dommage de ne pas s'équiper de ces petits appareils peu onéreux pouvant sauver des habitations et des vies. Ceux-ci associés à un extincteur individuel permettront d'arrêter soi-même le feu dès le début, avant qu'il ne se propage et avant même l'arrivée des secours.

La totalité des bâtiments rénovés ou en projet seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Sur la partie architecturale, le choix s'est porté sur "une piscine de montagne, suivant un décor naturel composé de roches immergées, de bois, et d'éléments rappelant une ambiance de sports d'hiver. La nouvelle piscine s'ouvrira complètement sur les espaces extérieurs pour donner une impression de continuité d'un "dedans-dehors" et de prolongation des pistes presque jusqu'au bord de l'eau. Il est prévu de doter le bâtiment de grandes baies vitrées.

L'estimation des travaux s'élève à 1 983 000 euros HT comprenant la restructuration du bâtiment (accueil – vestiaires – sanitaires) pour 548 000 euros HT, la réfection des plages (aménagements de clôture) pour 137 540 euros HT, la création du bâtiment "espace aquasportif – détente – bassin ludique" pour 670 000 euros HT et la salle polyvalente pour 650 000 euros HT.

Pour réaliser les travaux, il est envisagé de réduire l'ouverture de la

piscine durant les saisons d'été 2012 et d'hiver 2012/2013, pour une livraison définitive en juillet 2013. Parallèlement aux travaux, une délégation de service public sera lancée pour sa gestion future.



↳ Suppression de la taxe professionnelle

La suppression de la taxe professionnelle, décidée en 2009 et mise en œuvre à partir de 2010 pour les entreprises, conduit à modifier en profondeur l'organisation de l'ensemble des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti ainsi que les nouvelles taxes qui se substituent à la taxe professionnelle)

LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME

La réforme de la taxe professionnelle a été inscrite dans une politique visant à réduire le handicap des entreprises françaises dans la compétition internationale, avec comme principaux objectifs l'allègement de la charge fiscale pesant sur les entreprises, et principalement pour l'industrie, la lutte contre la délocalisation et la dynamisation des investissements.

CE QUI CHANGE POUR LES ENTREPRISES

AVANT LA RÉFORME

Les entreprises et les commerçants acquittaient la taxe professionnelle, calculée sur la valeur des biens qu'elles utilisaient (locaux et matériels). Jusqu'en 1999, la taxe intégrait également une partie des salaires versés. Les principaux reproches qui étaient faits à la taxe professionnelle étaient : De taxer principalement les entreprises industrielles et de les pénaliser face à la concurrence
De ne pas s'adapter aux variations d'activité ou aux difficultés que connaissaient les entreprises.

APRÈS LA RÉFORME

La taxe professionnelle a disparu au 1^{er} janvier 2010, mais elle est remplacée par deux nouvelles taxes :

- sur la richesse créée par l'entreprise (valeur ajoutée) pour les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros. Il s'agit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E).
- sur l'immobilier utilisé par l'entreprise (de manière assez proche de la taxe sur le foncier bâti). Il s'agit de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)

CE QUI CHANGE POUR LES COMMUNES ET LES AUTRES COLLECTIVITÉS

QUI PERCEVAIT LA TAXE PROFESSIONNELLE ?

- Les communes
- Les groupements de communes à fiscalité propre (communautés de communes)
- Les départements
- Les régions

La taxe professionnelle était un impôt local, c'est-à-dire que l'entreprise payait dans la commune, le groupement, le département et la région où elle était installée.

Chacune de ces collectivités votait chaque année son taux de taxe professionnelle et percevait un montant proportionnel à ce taux.

Ainsi plus l'entreprise investissait localement, plus les retombées étaient importantes pour la commune et les autres collectivités.

QUI PERÇOIT LA C.V.A.E ET LA C.F.E

La réforme de la taxe professionnelle s'accompagne d'une importante modification de la répartition des recettes fiscales entre les différentes collectivités locales.

La cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E) est perçue par l'Etat sur l'ensemble des entreprises du pays et divisée en 3 enveloppes : une pour les communes et groupements, une autre pour les départements et le reste pour les régions.

La part qui revient au commune (ou au groupement) est répartie proportionnellement à la valeur ajoutée produite localement pour les entreprises, il n'y a plus de vote de taux pour cette recette.

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) reste un impôt local, la commune et les groupements bénéficiaires votent un taux d'imposition.

entre les différentes collectivités locales. Pour les communes et leurs groupements, mais également les départements et les régions, c'est à partir du budget 2011 que la réforme produit ses effets. Pour les habitants, la feuille des impôts locaux sera également modifiée dès cette année.

Que se passe-t-il pour la commune si les recettes des impôts baissent du fait de la réforme ?

Avec la réforme, certaines communes sont perdantes, d'autres gagnantes. Pour limiter les impacts sur les budgets, la loi prévoit un dispositif de compensation par l'État et de garantie entre les communes. Les communes gagnantes font l'objet d'un prélèvement au profit des perdantes pour compenser les pertes. Le dispositif de compensation de l'État n'est pas définitif et est revu chaque année pour l'instant.

LA NOUVELLE RÉPARTITION DES IMPÔTS LOCAUX ENTRE LES COLLECTIVITÉS

COMMUNE ET GROUPEMENT

Communes et groupements à fiscalité propre perçoivent :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier non bâti
- La taxe sur le foncier bâti
- 26,5% de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) collectée au niveau national, répartie en fonction du montant perçu localement
- La Cotisation Foncière des Entreprises
- De nouvelles taxes particulières

DÉPARTEMENT

Le département ne perçoit plus :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier non bâti
- La taxe professionnelle

Ses recettes fiscales proviennent désormais de :

- La taxe sur le foncier bâti
- 48,5% de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) collectée au niveau national et qui est répartie en fonction de différents critères.

RÉGION

La région ne perçoit plus :

- La taxe sur le foncier non bâti
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe professionnelle

Ses recettes fiscales proviennent désormais de :

- 25% de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) collectée au niveau national et qui est répartie en fonction des différents critères.

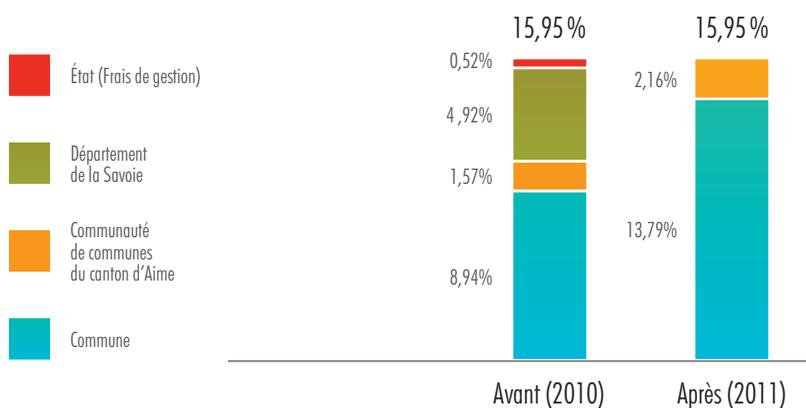
L'IMPACT DE LA RÉFORME SUR LES CONTRIBUABLES

La modification de la répartition des ressources fiscales entre les différents niveaux de collectivités locales se traduit par une modification de la feuille d'impôts des contribuables. Les changements apparaîtront dès cette année mais pour autant, sauf décision d'augmentation des taux par la commune et/ou le groupement, la réforme ne se traduira pas par une hausse des impôts locaux.

POUR UN PARTICULIER

En regardant leur feuille d'imposition pour 2011, les particuliers constateront une forte augmentation des taux d'imposition de la commune et de la communauté de communes. Cette augmentation est une des conséquences de la réforme, les taux de la commune et de la communauté intègrent désormais le taux du département ainsi qu'une partie des frais prélevés par l'Etat pour la gestion de la fiscalité. Au final, sans augmentation des taux par la commune ou le groupement, le montant acquitté reste le même qu'en 2010.

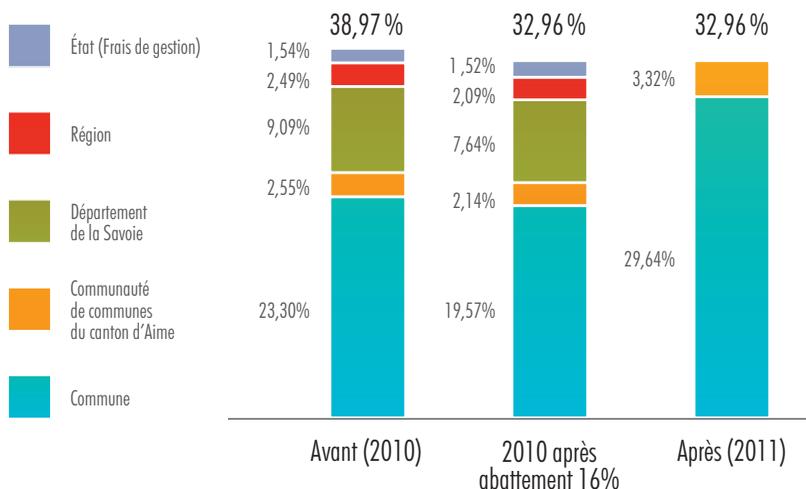
Macot La Plagne – Taxe d'habitation



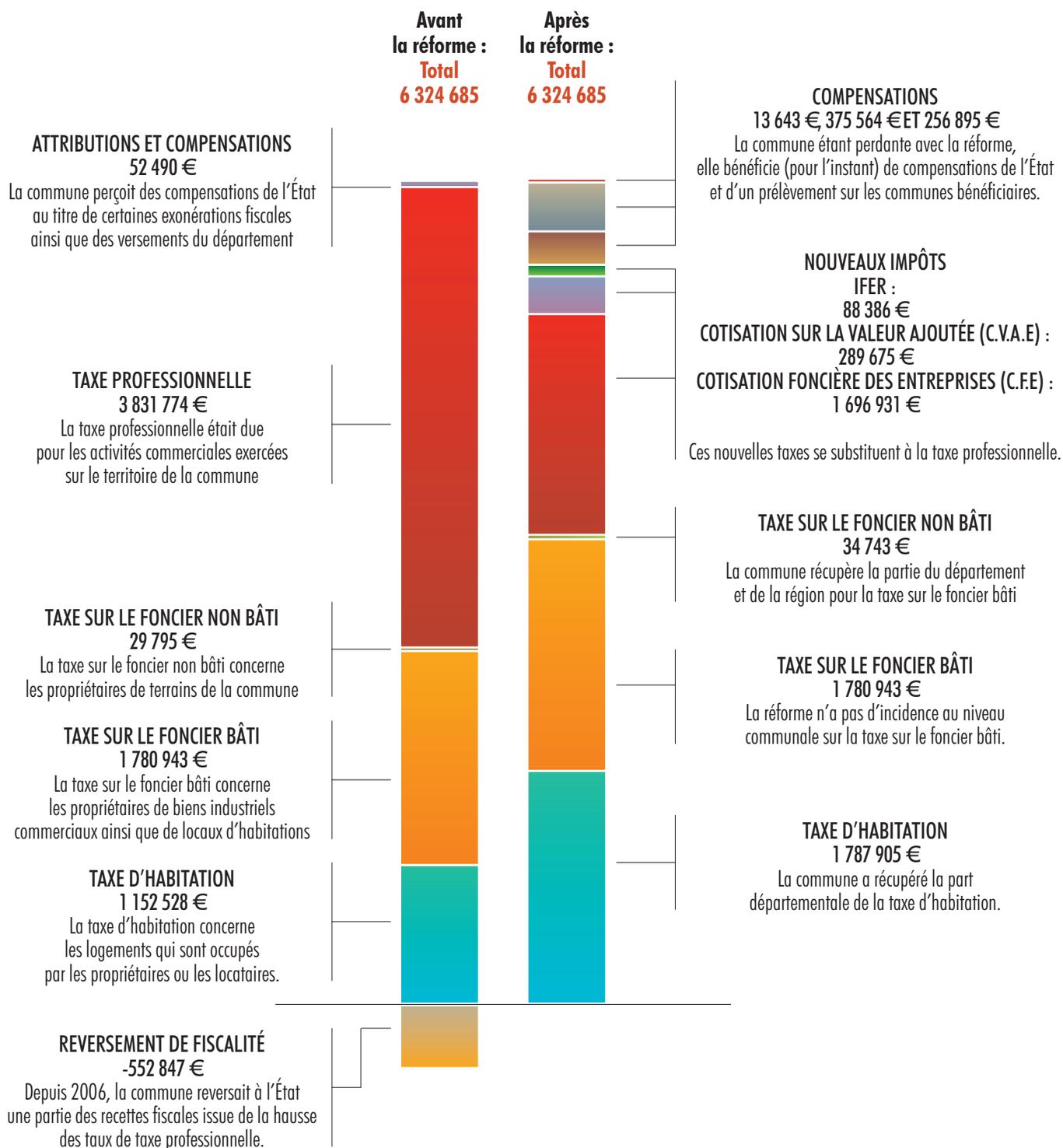
POUR UNE ENTREPRISE

La Contribution Foncière des Entreprises remplace une partie de l'ancienne taxe professionnelle dont elle reprend les taux d'imposition. Elle ressemble à la taxe sur le foncier bâti, mais ne concerne que les entreprises. Les hausses de la part communale et de la communauté sont compensées par la disparition des taux du département, de la région et d'une partie des frais de gestion de l'Etat. L'ensemble des taux est réduit de 16% pour tenir compte des anciens abattements de la taxe professionnelle.

Macot La Plagne – Cotisation Foncière des Entreprises



LA NOUVELLE RÉPARTITION DES IMPÔTS LOCAUX À MACOT LA PLAGNE





La réforme des collectivités : La commune et l'intercommunalité

Historiquement, les communes se regroupaient principalement dans le cadre de syndicats intercommunaux dont les ressources étaient versées par les communes membres et dont les représentants étaient désignés par le conseil municipal de chaque commune.

Depuis 1992, la coopération intercommunale s'est renforcée par la mise en place de communautés de communes qui disposent de leurs propres ressources, c'est-à-dire qu'elles peuvent, à l'instar des communes, voter des taux d'imposition sur les impôts locaux (taxe d'habitation, foncier

bâti et non bâti et ex-taxe professionnelle). C'est ce que l'on appelle la fiscalité propre. Leurs représentants sont toujours désignés par les conseils municipaux des communes membres.

La loi du 16 décembre 2010 vise à renforcer l'importance des groupements à fiscalité propre, à simplifier l'organisation intercommunale en réduisant le nombre de groupements de communes et à désigner au suffrage universel direct les représentants de ces groupements. Le préfet, avec des pouvoirs renforcés temporairement, doit organiser l'évolution d'ici le 1^{er} juin 2013.

LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME	CE QUI VA CHANGER
Couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (qui votent leurs propres impôts)	Les groupements devront avoir au moins 5 000 habitants, sauf en zone de montagne et cas particulier sur décision du préfet. Les nouveaux groupements de communes devront être en priorité à fiscalité propre. Les groupements de commune devront progressivement voir leur nombre se réduire et leurs compétences transférées dans des groupements à fiscalité propre.
Elections au suffrage universel direct des représentants des communes dans les groupements à fiscalité propre.	Dans les communes de 500 habitants et plus, les électeurs éliront, à compter des élections municipales de mars 2014, les conseillers municipaux et les représentants dans les structures à fiscalité propre (une loi est en cours d'examen pour déterminer les modalités pratiques)
Amélioration de la transparence de l'intercommunalité, le renforcement des compétences transférées et la refonte des dispositifs de mutualisation	Les conseillers municipaux pourront participer aux commissions intercommunales. Le groupement de communes devra présenter chaque année un état des dépenses effectuées sur chaque commune membre. Les communes pourront mettre en commun leur Dotation Globale de Fonctionnement et uniformiser progressivement les impôts locaux à l'échelle du groupement.

LE CALENDRIER DE LA RÉFORME



Le département et la région

Les élections cantonales de mars 2011, qui ont vu les représentants des départements, renouvelés pour un tiers, seront les dernières sous cette forme. Au mois de mars 2014, la population sera appelée à élire une nouvelle catégorie d'élus, le Conseiller Territorial, qui se substituera au Conseiller Général — représentant du Département — et au Conseiller Régional — représentant de la Région.

Ce changement dans la nature et le mode d'élection du représentant dans ces institutions s'accompagne d'une redéfinition de leurs compétences.

AUJOURD'HUI

LES DÉPARTEMENTS

Existent depuis la Révolution Française
101 départements (avec Mayotte en 2011)
4 037 Conseillers Généraux

LES RÉGIONS

Collectivités territoriales à part entière depuis 1982
26 régions
1 880 Conseillers Régionaux

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

L'action sociale et sanitaire
L'aménagement de l'espace et l'équipement
L'éducation, la culture et le patrimoine
Les actions économiques

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Développement économique
Aménagement du territoire et planification
Éducation, formation professionnelle, culture
Santé

La loi intégrait jusqu'à présent une "clause générale de compétence" des Départements et des Régions qui leur permet d'intervenir dans l'ensemble des domaines qui intéressent la population de la structure et

ont un intérêt public manifeste. Sur cette base, Département et Régions interviennent dans des domaines communs (action économique, tourisme, emploi, formation...)

APRÈS LA RÉFORME

UN CONSEILLER TERRITORIAL POUR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION

À compter des élections de mars 2014, la population sera appelée à élire un représentant unique qui siègera en même temps au Département et à la Région. Un nombre de Conseiller Territoriaux sera fixé pour chaque Département (les dispositions prévues dans la loi du 16 décembre 2010 ont été jugées contraire à la constitution et devront être revues).

SUPPRESSION DE LA CLAUSE GÉNÉRALE DE COMPÉTENCE

La loi modifie en profondeur la mise en œuvre des compétences des Départements et des Régions dans la mesure où c'est désormais la loi qui fixera les domaines de compétences dans lesquelles elles peuvent intervenir. Certaines compétences demeurent toutefois partagées : il s'agit du tourisme, de la culture et des sports. À compter de la mise en application de la loi, aucun projet ne pourra bénéficier de subventions d'investissement ou de fonctionnement accordées à la fois par un Département et une Région, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants, les groupements à fiscalité propre de moins de 50 000 habitants, les compétences partagées ou si un schéma d'organisation des compétences a été élaboré.

La loi ouvre également des possibilités aux Départements et aux Régions pour modifier leur organisation ou fusionner (un Département pourra changer de Région, des Départements ou Régions pourront fusionner).

La réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015

Zoom sur “Les p’tits bonnets”

Cette structure a vu le jour en 1996 dans le bâtiment spécialement construit à cet effet à Plagne Centre. C’est un établissement qui associe deux modes de garde (crèche et halte garderie), d’où son appellation “multi-accueils” :

- La crèche destinée à l’accueil des enfants de 0 à 3 ans en accueil régulier ou occasionnel,
- La halte garderie destinée à l’accueil des enfants de 3 à 6 ans en accueil occasionnel.

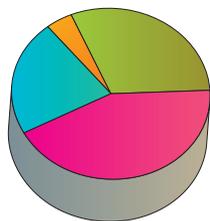
La capacité d’accueil des enfants est limitée à 35 places agréées par la CAF. En fonction des places disponibles, une dérogation de la CAF nous permet d’accueillir des petits vacanciers en saison.

Les locaux et le personnel doivent répondre aux besoins des enfants et sont régis par des règles strictes :

- Les enfants doivent être encadrés par une équipe pluridisciplinaire : (puéricultrice, éducatrice jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, médecin référent).
- Le taux d’encadrement est d’une personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et une personne pour 8 enfants qui marchent.
- Un projet d’établissement ou projet de fonctionnement doit obligatoirement être mis en place.
- L’autorisation d’ouverture est soumise à l’avis délivré par le Conseil général (Protection Maternelle Infantile – PMI)
- Une continuité de direction doit être assurée sur l’amplitude des heures d’ouverture.

Concernant le financement de cette structure, la commune contribue à hauteur de 43%, la CAF pour 30%, les familles à hauteur de 23% et les touristes pour 4%.

Répartition 2011 du cout total de la structure (personnel, charges courantes, entretien du bâtiment) soit 286 584 euros :



Commune	112 791 €
CAF	87 751 €
Familles	63 278 €
Vacanciers	12 492 €

La commune bénéficie de l’aide financière de la CAF :

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF verse une prestation de service enfance (PSE) destinée à soutenir les places d’accueil du jeune enfant. Le dispositif qui encadre la signature de ce contrat impose aux structures d’accueil un taux de fréquentation minimum (70%). C’est cette obligation qui nous amène à pratiquer une modulation de la capacité d’accueil : 35 places en hiver, 24 en été et 12 en intersaison. Si le pourcentage n’est pas atteint, les aides versées peuvent être réduites. Une prestation de service unique (PSU)

complète quant à elle, le montant versé par les familles. Elle représente 66% d’un prix de revient plafonné à 6,47 euros de l’heure soit 4,27 euros de l’heure quel que soit le prix de revient horaire. Le montant appliqué est fixé par un barème national institué par la CNAF. La gestion de la structure est extrêmement compliquée de par le caractère saisonnier de l’activité et de fait l’impossibilité de prévoir à long terme. L’établissement fonctionne grâce à une équipe de 4 permanents, étoffée en saison d’hiver par 7 personnels saisonniers et en saison d’été par 1 personnel saisonnier.

Les renforts saisonniers hivernaux comptent au moins 4 agents diplômés (éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture . . .) et 3 agents d’animation (CAP petite enfance).

Les périodes d’ouverture du multi-accueil :

- intersaisons (printemps/automne) : de 9h à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- la saison estivale : de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- la saison hivernale : de 8h30 à 18h30 du lundi au dimanche même les jours fériés.

L’équipe veille au bien être des enfants, les aide à vivre harmonieusement en collectivité et les accompagne dans l’acquisition de leur autonomie motrice, psychique, affective et sociale. La règle n°1 est de respecter le rythme et l’individualité de chaque enfant. Les parents sont invités à être des acteurs actifs au sein de la vie de l’enfant dans la structure. Ils peuvent participer au “conseil de crèche” qui est un lieu d’échange et de propositions associant les professionnels du multi-accueil, les parents et les représentants de la collectivité.

Le quotidien des “p’tits bonnets”

Les enfants sont partagés en deux groupes :

Le groupe des bébés : de 10 semaines à 12/13 mois environ (jusqu’à ce que l’enfant marche).

L’accueil des enfants est primordial : c’est le moment où les parents laissent leurs enfants et transmettent toutes les informations les concernant (repas du soir, nuit passée . . .). De plus, un accueil attentif aide l’enfant à se séparer de ses parents. Toute la matinée va être organisée autour du rythme et de l’évolution de l’enfant : certains feront la sieste, d’autres participeront aux activités d’éveil et de sensibilité mis en place par les éducatrices de jeunes enfants. Les activités sont “sensori-motrice” c’est-à-dire qu’elles sont basées sur les sens et le corps : chant, musique, massage main et pied, “gym” sur le tapis. Le personnel va créer un lien de maternage très fort dans ces moments là. À midi, c’est le repas suivi de la sieste pour l’ensemble des enfants. La durée de la sieste est différente pour chaque enfant puisque que la règle est de ne jamais réveiller un enfant qui dort.

L’après-midi est de nouveau centré sur les activités “sensori-motrices” dans l’attente de l’arrivée des parents.

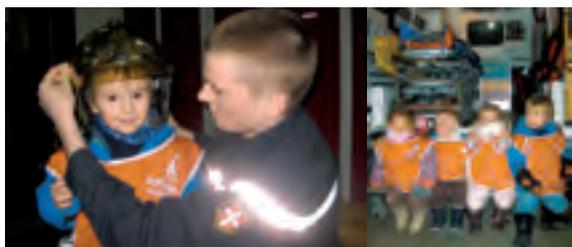
Le groupe des grands (du moment où il marche jusqu'à 3 ans).

Bien sûr, le personnel s'adapte complètement à l'évolution de l'enfant. Un enfant qui marchera à 12 mois mais qui aura toujours un rythme de bébé, ira sur les deux groupes. Comme pour les bébés, le personnel met en place un accueil personnalisé pour chaque enfant afin que les informations le concernant soient bien données par les parents et pour faciliter la séparation.

À la différence de la section bébé, le travail est basé sur le groupe plutôt que sur l'individualité afin d'apprendre aux enfants à vivre en collectivité et à grandir. À 9h, les enfants ont droit à un petit goûter basé uniquement sur des produits frais : jus de fruit frais, pain/fromage ou fruit. Ensuite, les enfants sont regroupés pour un moment calme autour d'une histoire ou d'un chant. S'il fait beau, la priorité est donnée aux activités extérieures : luge, bonhomme de neige, balade. Si le temps est plutôt mauvais, des activités "sensori-motrices" sont mises en place ainsi que des ateliers psychomoteurs afin que l'enfant puisse se "défouler". Un temps calme précède le moment du repas en commun.

Les repas sont préparés par l'équipe de restauration municipale et sont élaborés en concertation avec une diététicienne. Après le déjeuner, les enfants ont une vingtaine de minute pour les jeux libres avant d'aller à la sieste. Comme pour les bébés, la durée de la sieste n'est pas limitée. Vers 15h30, les enfants goûtent puis des ateliers sont organisés (légó, livre, diapo, chant) dans l'attente de la venue des parents.

Tous les mardis matins, une sortie à la bibliothèque est prévue, et le vendredi c'est gym à la salle omnisports. Chaque hiver, les enfants vont visiter la caserne des pompiers. Afin de préparer les enfants à leur entrée à l'école et en collaboration avec le professeur des maternelles, 3 visites en classe sont prévues pendant l'hiver. Les ateliers sont animés par thèmes : "musique", "cirque", "4 saisons" et "le corps" ont été abordés cette année. La crèche n'est pas un simple lieu de garde mais un lieu d'accueil et d'éveil qui s'adapte aux besoins du jeune enfant au travers de multiples actions éducatives.



↘ **Huguette Rey, gardienne du foyer logement le "Génépy"**

Depuis 1987, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est gestionnaire du foyer logement situé à Belle Plagne. L'OPAC de la Savoie est propriétaire de ce bâtiment mais c'est le CCAS qui assume toutes les charges (fonctionnement et investissement). Les logements de ce foyer sont destinés aux jeunes travailleurs et aux saisonniers.



Depuis 1989, Huguette Rey exerce les fonctions de gardienne de ce foyer : encaissement des loyers, états des lieux, respect du règlement intérieur, suivi des besoins en mobilier, entretien des locaux.

La plus difficile de ses tâches est certainement de faire en sorte que tous les locataires cohabitent dans un respect mutuel ! Huguette fait un peu figure de mère de substitution : elle doit être stricte tout en restant à l'écoute, ce qu'elle réussit parfaitement à faire depuis toutes ces années. Epaulée par Albertine Ougier-Simonin, elle effectue chaque printemps un décapage complet des locaux.

Malheureusement pour la commune, en 2012, Huguette prendra une retraite bien méritée. Sa disponibilité, sa rigueur, sa présence, ses colères et son sourire vont manquer aux locataires, à ses collègues et aux élus !

↘ La maîtrise de l'énergie

L'énergie est aujourd'hui un thème incontournable du développement durable et de la question de la protection de l'environnement. Après les transports, l'énergie dans les bâtiments représente la part la plus importante de nos émissions de gaz à effet de serre (environ 20%). Outre l'aspect environnemental que cela peut représenter, mieux maîtriser l'énergie c'est aussi mieux maîtriser les coûts qui y sont liés, notamment dans un contexte où ces derniers sont en perpétuelle augmentation. Le magazine communal vous propose à travers ce nouveau dossier "environnement" de faire le point sur les différentes manières d'économiser l'énergie.

La maîtrise de l'énergie, une priorité nationale : les lois Grenelle I et II.

Depuis quelques années, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ont été placés au premier rang des politiques nationales de lutte contre le réchauffement climatique. Tout a commencé lors de la promulgation de la loi Grenelle I en 2009. Cette dernière fixait les premiers objectifs de développement des énergies renouvelables et les premiers critères de performance énergétique des bâtiments. Mais depuis le 12 juillet 2010 et la promulgation de la loi Grenelle II, les champs d'application de cette dernière ont été renforcés via notamment l'instauration d'un "plan bâtiment". Ce plan vise la mise en place de multiples mesures destinées aux particuliers, collectivités ou copropriétés en contribuant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les objectifs définis par ce dernier sont beaucoup plus complets et stricts que ceux émis lors de la loi Grenelle I. À l'heure actuelle, tous les décrets d'application n'ont pas encore été adoptés mais de nombreuses mesures sont d'ores et déjà en place.

Parmi ces mesures, on trouve la nouvelle norme énergétique appelée "Règlementation Thermique 2012" fixant les critères de performance énergétique pour tout nouveau bâtiment construit. Elle entrera dès cette année en vigueur pour les bâtiments publics et bâtiments tertiaires privés et sera applicable à tous les autres bâtiments au 1er janvier 2013. Elle inclut notamment que tous les bâtiments publics existant classés "ERP" (Etablissement Recevant du Public : écoles, mairies...) devront être rénovés d'ici 2020 afin d'atteindre cette norme. Le but est ici de développer un parc de bâtiment "basse consommation" en imposant des normes d'isolation et de consommation énergétique correspondant à des critères préconisés par l'Union Européenne. Elle constitue ainsi un référentiel intervenant dans bon nombre d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Alors que les politiques de développement des énergies renouvelables sont en place depuis maintenant plusieurs années (panneaux solaires, éoliennes, géothermie etc.), la loi Grenelle II confère à la maîtrise de l'énergie un nouvel axe orienté vers la réhabilitation des bâtiments. Mais qu'est-ce vraiment que la réhabilitation énergétique et comment procéder si l'on est intéressé par un tel projet ?

Qu'est-ce que la rénovation énergétique des bâtiments ?

Si l'on souhaite améliorer la qualité énergétique d'un bâtiment, la première étape consiste à identifier pourquoi ce dernier n'est pas performant. Outre les problèmes de surconsommation liés à une mauvaise utilisation des installations (chauffages, appareils électriques etc.), ce sont les déperditions énergétiques qui sont le plus souvent responsables de la mauvaise performance d'un bâtiment. Ces dernières s'apparentent à des fuites qui peuvent être dues à de multiples causes tels qu'une mauvaise conception générale du bâtiment, des problèmes d'isolation, des fenêtres peu efficaces. Si un bâtiment possède des déperditions importantes, les utilisateurs auront ainsi du mal à chauffer les pièces et leur demande énergétique sera donc très importante. Ce type de réhabilitation consiste donc à traiter ces déperditions via différentes techniques de rénovation.

Le meilleur moyen d'identifier les déperditions est de réaliser un audit énergétique complet du bâtiment. L'audit énergétique est une étude bien plus poussée que le D.P.E (Diagnostic de Performance Energétique, obligatoire à la vente ou à la location d'un bien immobilier) dans le sens où il induit une analyse fine des aspects techniques du bâtiment, (plans initiaux, installations électriques et installations de chauffage etc.) et préconise des actions d'amélioration et précise le coût de ces dernières. Ce genre de document est élaboré par des bureaux d'étude spécialisés mettant à disposition des équipes composées d'architectes, d'ingénieurs ou encore de thermiciens.

La première étape d'un audit se compose d'une analyse du bâtiment. Dans un premier temps, un examen du bâti est réalisé (plans initiaux, parois et isolations, ouvrants, systèmes de renouvellement d'air, toiture) afin d'apporter les premiers éléments caractérisant la performance énergétique et la capacité d'isolation de la structure. Puis, ce sont les installations techniques qui sont passées au crible (production et distribution de chaleur, eau chaude sanitaire, climatisation et équipements électriques...). L'enjeu est de contrôler l'état des installations, leur performance et de savoir si leur fonctionnement est adapté aux caractéristiques et aux modes d'utilisation du bâti. Ces deux premiers volets sont bien souvent complétées par une thermographie du bâtiment. La



thermographie est une série de photographie infrarouge qui analyse les différences thermiques entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment afin d'identifier les zones de déperditions énergétiques. En localisant ces éléments on peut donc déduire les problèmes d'étanchéité et d'isolation. Cette opération est réalisée de préférence en hiver lorsque l'amplitude thermique entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment est la plus importante. Enfin, les contrats, factures et consommations énergétiques (eau, électricité et combustibles) sont analysés et un bilan des déperditions thermiques est réalisé. Ce bilan permet de classer le bâtiment sur une échelle de consommation et sur une échelle d'émission de gaz à effet de serre comme dans le cas des D.P.E mais de manière plus précise (les deux échelles allant de A à G, A correspondant aux valeurs les plus faibles et G les plus importantes).

L'ensemble des données précédentes étant synthétisées, un programme d'action et de travaux chiffré est proposé afin de répondre aux problématiques du bâtiment. Dans certains cas, plusieurs scénarios sont proposés en fonction des objectifs à atteindre (Règlementation Thermique 2012, labellisation "Bâtiment Basse Consommation", labellisation "Haute Qualité Environnementale"...). Les temps de retour des investissements sont eux aussi détaillés afin d'offrir une vision à long terme et d'orienter les choix en fonction du budget du propriétaire du bâtiment. Dans les bâtiments anciens, quelle que soit leur fonction (habitats, bureaux, écoles...), les déperditions énergétiques identifiées sont bien souvent les mêmes. En effet, la plupart proviennent d'une mauvaise isolation de la toiture (30%), d'une mauvaise isolation des murs (25%), de défauts des systèmes d'aération et de ventilation (20%) et d'une mauvaise efficacité des vitres et huisseries (13%). Les autres

déperditions proviennent de ponts thermiques divers (zone ponctuelle ou linéaire qui, dans l'enveloppe d'un bâtiment, présente une variation de résistance thermique à la jonction de deux parois en général). Ainsi, dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment, les travaux préconisés consisteront à réduire ces déperditions en améliorant l'isolation de la toiture et des combles, en isolant les murs et planchers par l'intérieur ou l'extérieur (plus performant), en remplaçant les vitrages et huisseries (double ou triple vitrage plus performant), en améliorant les systèmes de ventilation (VMC de type hygro A et B, VMC double flux...). La réalisation de travaux d'isolation peut-être l'occasion d'utiliser des matériaux écologiques (laine de bois, laine de chanvre, paille) qui sont bien souvent plus chers mais améliorent considérablement la qualité de vie et réduisent l'impact environnemental du chantier. De manière complémentaire, l'audit énergétique peut aussi préconiser des modifications des installations de production de chaleur et l'installation de système de production d'énergie renouvelable, (eau chaude sanitaire solaire, panneaux photovoltaïques, chaudières bois...) et des modifications de systèmes d'éclairage (pose d'ampoules basse consommation, capteur de présence dans les lieux publics...). Enfin, dans certains cas, l'audit préconise des modifications dans le comportement des usagers, pouvant lui aussi être source de surconsommations ou déperditions (appareil en veille trop longtemps, fenêtres ouvertes en période de chauffe...). L'audit permet d'apporter des éléments très précis concernant le fonctionnement énergétique d'un bâtiment. Il est l'outil le plus complet et le plus adapté lorsque la rénovation d'un bâtiment est envisagée. Il induit un regard global et à long terme qui s'inscrit directement dans une volonté de gestion durable des bâtiments.

Un exemple d'audit énergétique global : l'école primaire de Macot La Plagne

Afin d'anticiper sur la loi Grenelle II et dans le cadre du projet de Charte de Développement Durable, la commune s'est engagée dans une démarche progressive de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux. Après les travaux du bâtiment d'habitation "Le Jovet" à Plagne Centre, c'est l'école primaire de Macot qui fera bientôt peau neuve. Mais avant de pouvoir lancer les travaux, un audit énergétique a été réalisé dans le courant du mois de janvier.

C'est le bureau d'étude "H3C Energies" qui a réalisé cet audit et procédé à l'ensemble des étapes décrites précédemment. À l'issue d'une synthèse, il apparaît que le bâtiment rentre dans la classe "C" pour ce qui est des consommations énergétiques et dans la classe "D" pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre. En soit, ce classement apparaît correct compte tenu de la date de construction du bâtiment (années 60) mais ce dernier reste en dessous des performances exigées par la RT 2012. L'analyse technique globale du bâtiment et la thermographie ont permis d'identifier plusieurs foyers de déperditions. Celles-ci sont dues : pour 35% à des défauts d'isolation des planchers (notamment du plancher situé entre les sous-sols et les salles de classe), pour 31% à des défauts des ouvrants et vitrages (aussi bien sur la partie classes qu'au niveau des logements), pour 14% à des défauts d'isolation des murs, pour 9% à des défauts d'isolation de la toiture et pour 11% à des ponts thermiques et des

dysfonctionnements ou absence de systèmes de ventilation. De plus, des problèmes de confort thermique ont pu être identifiés (salle de classe froide en hiver et très chaudes en période estivale), ainsi que des problèmes de rendement des systèmes de production de chaleur.

Le bureau d'étude a donc proposé un scénario rassemblant plusieurs actions susceptibles d'agir de manière significative sur la qualité énergétique du bâtiment. Tout d'abord, un raccordement de l'école primaire à la chaufferie bois de l'école maternelle améliorerait la performance du système de chauffage et contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La chaufferie fioul actuelle serait conservée mais ne fonctionnerait plus qu'en cas de secours. La réfection de l'isolation de la toiture, des planchers et des faux plafonds limiterait une grande partie des déperditions actuelles du bâtiment. De manière complémentaire, un changement des menuiseries et des ouvrants, notamment dans la partie salles de classe, supprimerait la plupart des ponts thermiques. Enfin, des mesures de réfection des systèmes d'éclairage (ampoules basse consommation, détecteur de présence), des améliorations de la régulation du système de chauffage et l'adaptation des contrats d'électricité viendraient compléter les travaux afin de réduire le bilan énergétique et de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre mais aussi des coûts de fonctionnement.

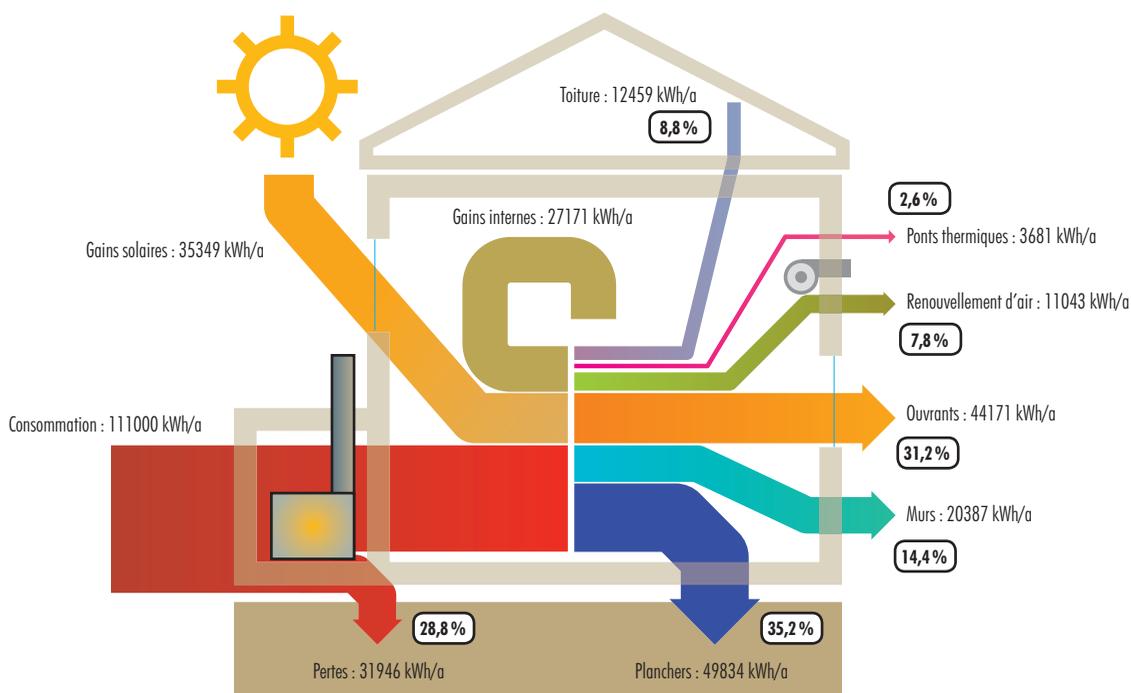


Schéma de synthèse des gains et des déperditions du bâtiment de l'école primaire de Macot La Plagne

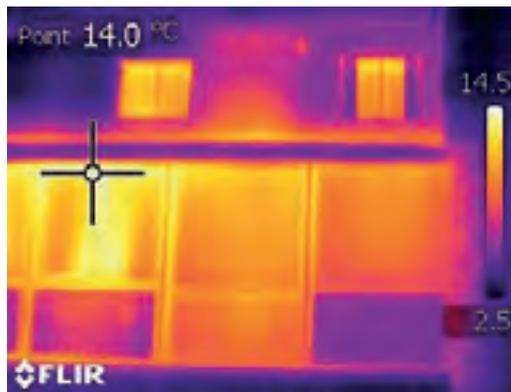
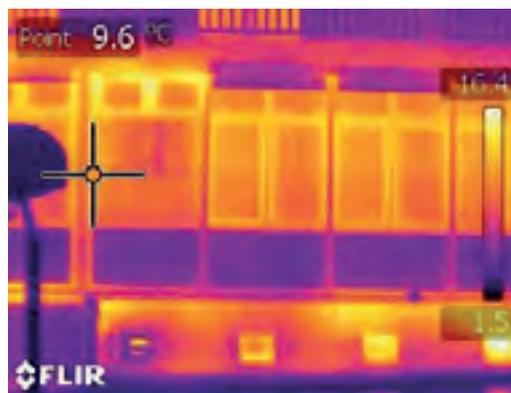
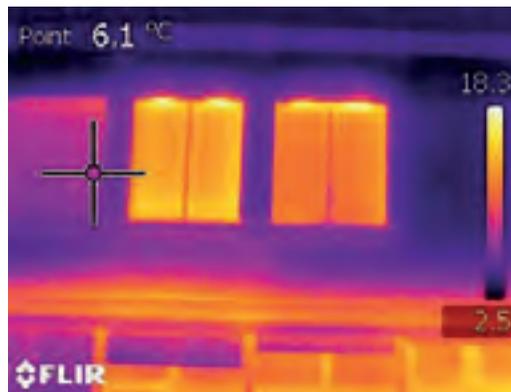
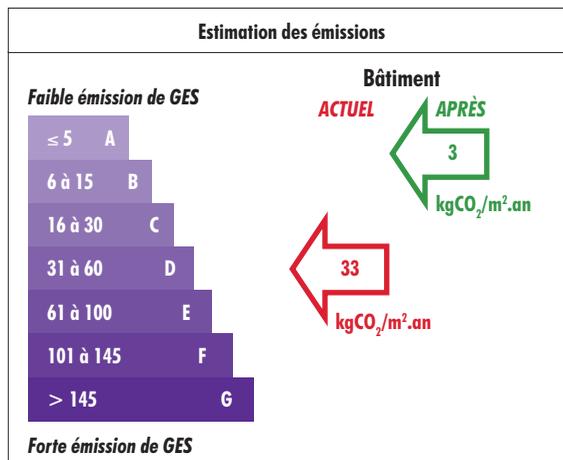
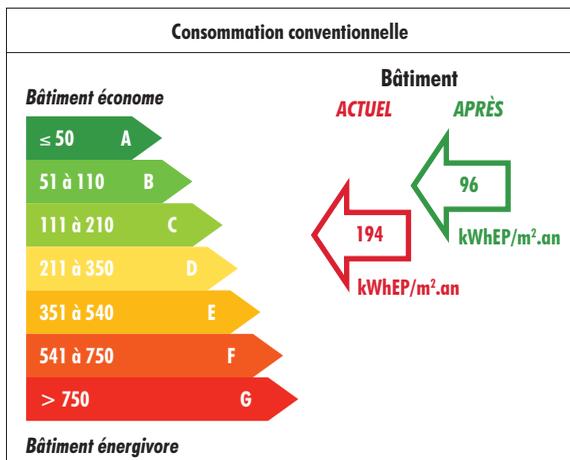


Image thermographique de la façade nord du bâtiment. Les couleurs jaunes indiquent les zones de déperditions. On distingue ici les déperditions provoquées par les défauts de menuiseries et l'absence d'isolation des planchers intermédiaires.



Thermographie de la façade sud du bâtiment. On distingue encore une fois les défauts d'isolation des fenêtres et planchers.



Échelles énergétiques de l'école primaire de Macot, avant et après travaux.

L'ensemble de ces mesures permettrait d'aller au-delà des simples objectifs de la RT 2012 et permettrait d'atteindre les performances dites du "Facteur 4" (engagement écologique européen qui consiste à diviser par 4 les émissions de gazs à effet de serre, à l'échelle de 40 ans

jusqu'en 2050). Sur l'échelle des consommations le bâtiment atteindrait le niveau B et le niveau A en termes d'émission de gaz à effet de serre. Le début des travaux est doré et déjà programmé et les enfants de Macot pourront donc bientôt profiter d'une école énergétiquement performante.

Rénovation énergétique, pourquoi pas vous ?

Si ce genre d'audit est encore bien souvent réalisé sur des bâtiments de grande taille, il peut aussi être destiné à n'importe quel type de bâti et même à des maisons individuelles. Vous êtes propriétaires ? Vous êtes intéressés par la réhabilitation énergétique de votre bien ?

Que ce soit pour la réalisation d'un audit global, pour l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompe à chaleur), pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique (isolation, construction d'un bâtiment basse consommation, changement de fenêtres) vous pouvez peut-être bénéficier de subvention de la commune, du conseil général ou bénéficier d'un crédit d'impôts. Renseignez-vous auprès de la mairie ou de l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) : www.asder.asso.fr. Des techniciens qualifiés de l'association pourront vous répondre et vous aider sur votre projet et sur les dossiers de demande d'aide. N'hésitez plus, renseignez-vous !

5 éco gestes pour économiser l'énergie

Même sans réaliser une rénovation énergétique de son logement, il est facile d'économiser chaque jour l'énergie. N'attendons pas, agissons ! En hiver 19° de chauffage le jour et 17° la nuit suffisent à un bon confort dans notre logement. 1 degré de moins de chauffage, c'est 7% d'économie d'énergie.

Je fais vérifier ma chaudière une fois par an ou j'installe un thermostat pour mes radiateurs électrique. Un équipement de chauffage bien entretenu aide à moins consommer.

J'éteins la lumière quand je quitte une pièce.

J'habille mes murs et plafonds de couleurs claires : elles réfléchissent mieux la lumière et permettent de moins recourir à l'éclairage artificiel. Je débranche les chargeurs inutilisés, et j'évite de laisser en veille télé, ordinateur, ...etc. En France tous les appareils laissés en veille représentent l'équivalent de l'éclairage public du pays.

↘ Bilan Maison du tourisme

Chaque année, la maison du tourisme met en place des fiches qualités mise à disposition de la clientèle qui permettent de faire ressortir les points positifs et négatifs de la station. Monsieur Patrick Hazeaux, directeur de la maison du tourisme, analyse ces fiches et en tire une synthèse qu'il présente lors de l'assemblée générale de fin de saison où il rajoute également son ressenti.

En lieu et place de l'habituel bilan de fin de saison, nous vous présentons justement ces points positifs et négatifs ainsi qu'un petit reportage photo des principaux événements de l'hiver.



Équipe Maison du tourisme



Étoiles du Sport



Flambeaux de l'Espoir



Pot d'accueil



Dégustation produits savoyards



Crèche de Noël



Père Noël



Playstation tour



Presse Hiver



Coupe Intercontinental de Skeleton



Igloo de Plagne Centre



Nuit du Pompon Rouge



SFR Freeskiing Tour

Les plus de la saison d'hiver 2010/2011

- La météo et l'ensoleillement
- Le travail effectué par la SAP sur les pistes durant toute la saison
- La restructuration du front de neige de Belle Plagne et la création de l'espace de luge
- Le fonctionnement de l'aire de Campings Cars de Plagne Villages
- Les résultats de nos champions (Kévin Rolland, Benoit Valentin etc)
- Succès des grosses animations (Père Noël, Pompon Rouge, Flambeaux de l'Espoir) et des événements (Skeleton, Etoiles du Sport, SFR Tour, Coupe du Monde Half Pipe)
- La médiatisation croissante des "Etoiles du Sport"
- Sculptures sur glace (SAP et Igloo de Plagne Centre)
- Carte PassPlagne qui confirme son attractivité auprès de la clientèle
- La bonne participation des professionnels aux réunions organisées par station
- La couverture des nos animations et événements sur la presse locale
- Le bon fonctionnement de la bagagerie de Plagne Centre (288 bagages le samedi 26 Février)
- La mise en place du poste d'animateur sportif sur la Salle Omnisports
- Le bon fonctionnement de la coordination entre les services de la station
- Le prolongement de fonctionnement de la Piste de Bobsleigh
- Le fonctionnement des navettes interstations (cadencement), avis partagés chez les professionnels
- L'organisation de l'arrêt navette de Plagne Centre est très positif
- Le développement des activités sur le Dou du Praz (piétons, chiens de traîneaux, igloos)
- La bonne organisation de la visite du CIO sur la piste de Bob pour Anney 2018
- L'édition du Guide de l'été 2011 pour le début des vacances de février



Winter Urban Plagne

Les moins de la saison d'hiver 2010/2011

- L'enneigement de fin de saison
- La baisse des effectifs de gendarmerie en cours de saison
- Les nuisances sonores et incivilités au sortir des boîtes de nuit
- Dégradations importantes de la chaussée (Crête Cote en particulier)
- Les incivilités sur l'igloo de Plagne Centre
- Les indications GPS pour l'accès à la station
- Prévoir l'extension de l'éclairage public au parking situé après le Pont de l'Arc
- Les limites atteintes du stationnement station sur certaines périodes (bus, parkings etc)
- L'environnement dégradé des galeries de Plagne Centre (en attendant le début de la rénovation)
- La qualité du service Wi-Fi inégale sur la station



Finale Coupe
du Monde
Half Pipe

Ben Valentin
Greg Guenet
Kevin Rolland



Calendrier provisoire des événements Été/Automne 2011



MAI 2011

- 14 "Remballe ta fl'Aime" à Aime
- 21 1^{er} festival des Arts Pluriels

JUIN 2011

- 11 et 12 Born to Burn à Aime
- 20 au 24 Concerts de l'Espace Musical dans différentes communes du Canton
- 21 Fête de la Musique à Aime
- 25 Spectacle de Musique à Aime

JUILLET 2011

- 2 Radio crochet à Aime
- 5 La Remue (fête de début de saison) au Dou du Praz
- 7 Jeudi d'Aime, l'Amuse-Gueule (Swing Festif)
- 13 au 17 Championnats de France de Canoë Kayak
- 13 Bal et feu d'artifices à Aime
- 14 Fête de Plagne Bellecôte avec bal le soir
- 17 Rassemblement de voitures anciennes à la Plagne
- 20 Fête de Plagne 1800 et concert de Eric Vogel
- 21 Jeudi d'Aime, Swallow (Les Diva du Jazz)
- 23 Fête du Plan d'Eau de Macot
- 27 Journée à thème Elfes + Magie à Belle Plagne
- 27 Loto Inter stations à Belle Plagne
- 29 Jeudi d'Aime, 3 Thiers (Pop Rock)
le vendredi dans le cadre de la 6000D
- 30 et 31 22^e édition de la 6000D
- 29 au 31 CycloCoeur

Cabaret à Belle Plagne :

Juillet 4, 11, 18, 25 et pour août 1, 8, 15, 22

Spectacle enfants à Belle Plagne :

Juillet 15, 21, 28 et pour Août 4, 18

Soirée dansante à Bellecôte :

Juillet 7, 12, 19, 26, et pour Août 2, 9, 23

AOÛT 2011

- 1 Bach et ses Fils Eglise Saint Sigismond à Aime
- 2 Musique Instrumentale Baroque à la Basilique à Aime
- 3 Journée à thème Cirque à Bellecôte
- 3 Concert de Velvet Panthers à Plagne 1800
- 4 La Zingara à l'Amphithéâtre de verdure à Aime
- 4 Fête Aime La Plagne avec la course à pied de l'Astragale
- 7 Fête de Belle Plagne
- 8 Projection en plein air de Cinéma à Aime
- 9 Fête de l'Alpage au Dou du Praz
- 10 Loto de l'Association des Commerçants à Belle Plagne
- 11 Jeudi d'Aime, Coco Verde (Morna, musique identitaire du Cap Vert)
- 11 Film rencontre FACIM à la salle Omnisports
- 15 Fête de Plagne Centre et Journée "Western"
- 16 Concert de Willy Barrueco à Plagne 1800
- 17 Loto de l'Association des Commerçants à Belle Plagne
- 17 au 19 7^e édition d'Urban Plagne à Bellecôte
- 18 Jeudi d'Aime, Yang Kodeko (Duo de Piano)
- 18 Conférence FACIM à la salle Omnisports
- 23 Projection en plein air de Cinéma à Aime
- 24 Loto organisé par la MATO à Belle Plagne
- 25 Jeudi d'Aime, 100% Stones (Rock'n Roll)

SEPTEMBRE 2011

- 4 Forum des Associations (EAC)
report au 11 si mauvais temps
- 17 et 18 Journée Européennes du Patrimoine à Aime

OCTOBRE 2011

- 1 au 10 7^e édition, un automne sur les planches.
- 9 Fête de la Pomme à Macot

NOVEMBRE 2011

- 9 Marché de Noël

DECEMBRE 2011

- 24 Journée de Noël

↘ Les actions de communication de l'OPGP

Office de Promotion de la Grande Plagne // Printemps-Été 2011

Internet

Un nouveau site internet a vu le jour en septembre dernier. Il intègre dorénavant les sites respectifs de Champagny en Vanoise, Plagne Montalbert et Montchavin les Coches. Il permet ainsi de proposer l'offre globale de la Grande Plagne, et se veut le plus exhaustif possible. Il a ainsi connu une fréquentation en hausse de 3,6 % avec 1,7 millions de visites, provenant de 198 pays différents.

Toujours sur ce site, la Centrale de Réservation a intégré l'offre de ces villages, en proposant également d'autres produits comme les Ecoles de ski et la location de matériel.



Site internet - www.la-plagne.com

Événements

Les événements anniversaires prendront place dès le début de l'hiver prochain avec la 10^e édition des Etoiles du Sport et surtout l'organisation des 50 ans de la Plagne. Un Comité d'Ethique a été mis en place. Il a pour rôle de valider les actions de différentes communication en charge de missions précises : livre, DVD, journée inaugurale, soirée officielle, objets publicitaires, exposition. Réservez d'ores et déjà la date du **mercredi 21 décembre 2011** : une fête et un spectacle de grande envergure viendront mettre la Plagne à l'honneur.



De gauche à droite :

Yann Clavillier (OPGP), Régis Ruffier des Aimes (ancien maire de Champagny en Vanoise), Stéphane Foulonneau (Maison de Montalbert), Max Jannot (ancien maire d'Aime), Gilbert Vivet-Gros (ancien président du Club des Sports), Patrick Hazeaux (Maison du Tourisme d'Aime Macot), Christian Combet (ancien directeur de la Maison de Montalbert), Bernard Aubonnet (président Maison du Tourisme d'Aime Macot), Henri Beguin (ancien directeur de l'office de tourisme de Montchavin les Coches)



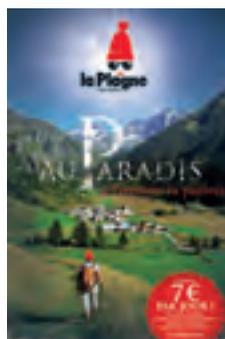
Campagne nationale automne/hiver

Cet hiver, l'OPGP a lancé un appel d'offre pour définir sa future campagne de communication qui prendra place dès cet automne. L'agence Lyonnaise ARC a repensé de nouveaux visuels en tenant compte du positionnement de leader que tient la Plagne : construire un territoire de communication singulier et différenciant permettant d'installer un imaginaire de leader.

Ce nouveau plan média se déclinera sur la presse magazine (Capital, Automobile magazine, Psychologie, TGV magazine et les numéros "spécial montagne" de L'Equipe, L'Express, le Nouvel Obs), et internet (skiinfo, skipass, allocine, lexpansion, lexxpress, lachainemeteo, afe-minin...) accompagné d'un jeu interactif sur facebook. La Plagne occupera l'espace médiatique dès le mois d'octobre.

D'ores et déjà le concept de cette future campagne est déclinée pour la promotion de l'été, avec un visuel de montagne (pour les panneaux longue conservation 4x3) et une offre commerciale (pour la presse magazine).

Parallèlement à ces actions, l'OPGP va s'associer aux Etoiles du Sport pour une communication grand public sur le réseau télévisé de France Télévision. Cette saga prendra effet durant un mois dès le 15 novembre.



Campagne hiver

Publicité dans le Journal L'équipe



Le SCOT : Schéma de cohérence territoriale

Le SCOT Tarentaise entre dans une phase très active

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définira les grandes orientations d'aménagement pour les 43 communes de Tarentaise, réflexion pour les 15 à 20 ans à venir.

Le SCOT est un document juridique, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devront être compatibles avec le futur SCOT.

Au travers de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT), ce sont les élus du territoire concerné qui sont responsables de l'élaboration et du suivi du SCOT. Concrètement, Robert VORGER, Maire des Avanchers - Valmorel a été désigné comme responsable du projet.

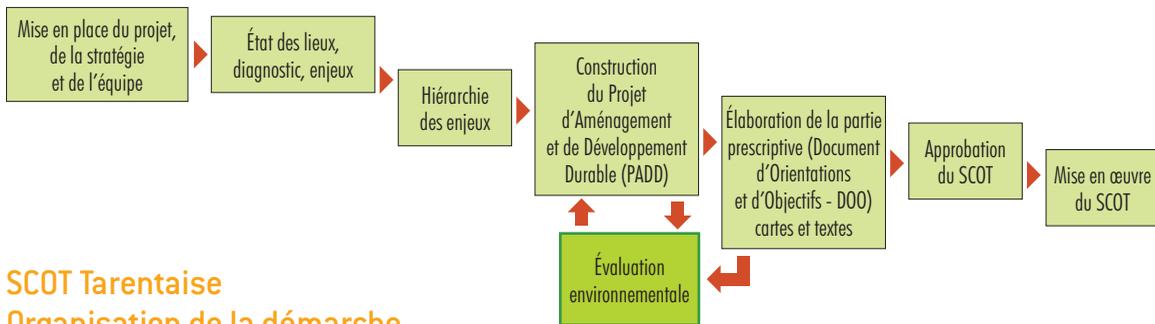
Il s'appuie sur le Bureau SCOT dont Richard BROCHE est membre.

Ce bureau SCOT se réunit mensuellement et a engagé récemment plusieurs études d'importance portant sur les 43 communes :

- Une étude "lits touristiques" qui traite de l'immobilier en stations (décompte des lits professionnels et diffus, prospective)
- Un diagnostic foncier qui identifiera les terrains à enjeux agricoles forts
- Une étude sur le foncier économique qui évaluera les besoins des entreprises et les mettra en perspective avec l'offre en matière de parcs d'activités
- Une étude habitat qui définira les besoins en matière de logement locatifs et en accession
- Une mission pour délimiter les corridors biologiques qui assurent les connexions entre les noyaux de biodiversité.



La démarche SCOT se poursuivra à l'automne par le recrutement d'un prestataire chargé d'une mission transversale et de synthèse. L'objectif sera d'accompagner les élus dans la construction d'un véritable projet de territoire, décliné concrètement par des orientations, des prescriptions.



SCOT Tarentaise Organisation de la démarche

Diagnostic et enjeux → Projet d'Aménagement et de Développement Durable → Document d'Orientations et d'Objectifs – prescriptions

Étude lits touristiques	En cours avec Comete Asadac
Diagnostic urbanisme commercial	En cours avec la CCI de Savoie
Habitat	En cours avec Géodes Habitat
Scot exploratoire/ UTN évaluation environnementale	En cours avec le Cete de Lyon
Corridors biologiques	En cours avec le CPNS
Diagnostic foncier agricole	En cours avec la Chambre d'Agriculture
Étude foncier économique	En cours avec Programmes Urbains
Diagnostic Énergie et Gaz à Effet de Serre	Coordination PNV – CCTP en cours

État initial Environnement
Déplacements – risques naturels
Paysages – eau

Mission transversale et assemblée du SCOT

Synthèse générale

Construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Scénarii

Évaluation environnementale
Prescriptions (cartes et textes)

Avancement :
cahier des charges en cours de rédaction
prestataire à retenir à l'automne

Le SPANC : Service public d'assainissement non collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi sur l'eau de 1992 a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome.

Les objectifs sont de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau.

RAPPEL : l'article 1^{er} de la loi sur l'eau stipule que "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général".

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

Il existe deux modalités pour assainir les eaux usées :

L'assainissement collectif, c'est-à-dire un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement, communément appelé "tout à l'égout" (STEP des Iles d'Aïme) – 99% des eaux usées de la commune de Macot la Plagne

L'assainissement non collectif : il s'agit d'une installation privée liée à une habitation ou un groupe d'habitations qui doit être capable de traiter les eaux usées.

Le schéma directeur d'assainissement a défini un zonage collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire communal.

Il faut savoir qu'un assainissement collectif public coûte excessivement cher. Il ne peut concerner que des zones peuplées. Pour des zones moins denses, voire isolées, l'assainissement individuel s'impose.

Les systèmes d'assainissement non collectifs sont toujours constitués de plusieurs parties : le pré traitement, le traitement, l'exutoire.

Selon l'ancienneté de l'installation, celle-ci peut être composée de manière différente (fosse sceptique, bac dégraisseur, filtre pouzzolane et épandage) ; elle doit comporter ces étapes, être bien dimensionnée et être surtout en bon état de fonctionnement.

Comment fonctionne le SPANC ?

Le service public d'assainissement non collectif est obligatoire dans chaque commune. Il a en charge la réalisation des contrôles obligatoires prévus par la loi sur l'eau de 1992.

Il existe trois sortes de contrôles obligatoires : Le contrôle du projet préalablement à sa réalisation et en mise en service. Le contrôle en cours de fonctionnement. Le contrôle dans le cadre d'une cession immobilière.

Pour son financement, le service doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et se financer par la redevance. En revanche dans les communes de moins de 3000 habitants, il est possible d'apporter un financement par le budget principal. Il en va de même pour les SPANC (quelle que soit la taille de la commune) lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices.

Comment faire des travaux d'assainissement ?

- Vous agrandissez votre habitation ou vous faites construire : Votre assainissement doit être redimensionné ou créé
- Votre installation ne fonctionne plus : elle doit être refaite

Pour réaliser des travaux d'assainissement, il faut franchir certaines étapes :

Réaliser une étude filière, c'est-à-dire une déclaration comportant le système que vous souhaitez mettre en place. À noter que plusieurs filières de traitement sont autorisées par la réglementation. Le choix de la filière se fait en fonction de plusieurs critères comme le sol, la pente, la surface disponible. Des bureaux d'études peuvent réaliser cette étude propre à la parcelle.

Déposer un dossier de conception d'une filière d'assainissement non collectif. Après instruction vous recevez un accord pour réaliser le système d'assainissement projeté. C'est le contrôle de conception.

Faire réaliser la filière d'assainissement non collectif

Faire vérifier la bonne réalisation des travaux par le SPANC. Celui-ci s'assure, par une visite avant remblaiement, que l'installation est conforme. C'est la sécurité d'avoir une installation aux normes et qui fonctionnera correctement par la suite. C'est le contrôle de réalisation.

Pourquoi un contrôle sur toutes les installations ?

C'est un contrôle technique pour juger du fonctionnement de l'installation d'assainissement. Les ouvrages sont inspectés pour connaître leur état de vieillissement et évaluer leur fonctionnement.

Une visite périodique a lieu régulièrement afin de repérer d'éventuels dysfonctionnements et pouvoir conseiller sur l'entretien et les démarches à réaliser en cas de réhabilitation future.

Déroulement d'un contrôle pour une cession immobilière

La loi n° 2006 du 30 décembre 2006, dite "loi sur l'eau" a complété le diagnostic technique annexé à toute promesse ou acte authentique de vente immobilière d'un nouveau document visant à informer l'acquéreur d'une construction à usage d'habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif sur l'état de ces installations. Ce nouveau diagnostic est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011.

Actuellement, la communauté de communes du canton d'Aïme s'est positionnée pour assurer la compétence en matière de service public d'assainissement individuel à la demande de certaines communes. Les élus des diverses communes devront acter ce transfert.

Macot patch'

Un club dynamique et de passionnées



Le club de patchwork de Macot La Plagne créé en 1998, est toujours aussi présent au sein de la vie associative de la commune.

Composé d'une quinzaine d'adepte de cet art ancestral, le club se réunit tous les jeudis soirs dans une salle prêtée gracieusement par la commune. Toutes les générations sont représentées au sein du club, ce qui permet d'échanger entre les plus anciennes et les toutes nouvelles. Les œuvres sont très différentes les unes des autres avec différents thèmes abordés : paysages, saison, Noël, alphabet, ou simple œuvre aux couleurs éclatantes. L'imagination est de rigueur. Bien que parfois l'œuvre parte d'un modèle, celle-ci dérive souvent selon l'imagination de la couturière.

Qu'est ce que le Patchwork ? Les techniques sont héritées de l'Inde mais le mot "Patchwork" vient du temps de la conquête de l'ouest quand les pionniers américains économisaient les moindres bouts de tissus pour confectionner un linge utile. Il signifie "travail avec des petits morceaux".

Le patchwork se réalise avec des bouts de tissus. Nos passionnés de Macot La Plagne entassent dans leur placard tous les tissus qu'elles peuvent trouver soit par la récupération, soit par l'achat et se constituent un trésor qui leur permet ensuite de les assembler sans limite d'imagination.

Une animatrice technique vient les conseiller à chaque séance sur les différentes techniques comme : le quilting (autre appellation du matelasser qui donne du relief au travail), la découpe, le point avant (le plus simple des points de couture ou de broderie), le crazy (la couture papier) etc.

Bien sûr, le patchwork demande une certaine habileté technique, un peu d'imagination, mais cela permet de vider la tête, de se retrouver et de discuter entre différentes générations.

Le club de Macot expose souvent ses œuvres et notamment lors de la traditionnelle fête de la pomme de Macot La Plagne qui a lieu chaque année début octobre. Dernièrement, elles ont exposé, leurs toiles sur le thème de Noël à la bibliothèque du chef lieu de Macot La Plagne.

Si vous souhaitez rejoindre leur petit groupe de passionnées, vous pouvez prendre contact auprès de madame Mireille Costerg au 04.79.55.62.77

Bureau :

Présidente : Mireille Costerg

Vice présidente : Nicole Marchini Mignot

Trésorière : Sylvie Couteau

Secrétaire : Marie-Hélène Baud

Animatrice : Françoise Minary

Membres :

Hélène Anxolabehere, Lucie Branger, Nicole Broche, Danielle Chaval, Gilberte Chenu, Anne-Marie Cressend, Monique David, Marie-Jo Girard, Nathalie Suize, Patricia Montmayer, Lina Darrouzes.



↘ La vie d'autrefois / Le bucheronnage

Avant l'arrivée de la station, beaucoup d'hommes du village bucheronnaient en plus de leur métier à la mine, aux champs ou avec les bêtes. Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, les hommes pratiquaient la pluriactivité afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le métier de bucheron est un métier difficile et risqué. Il se pratique dans la nature et dans des conditions parfois difficiles (Froid, humidité, sols glissants). La vie du bucheron était calquée sur les cycles de la nature. Une saison d'abattage s'étendait de la fin octobre à la mi-avril car le bois devait être coupé hors sève. Le reste de l'année, le bucheron se consacrait à son autre métier.

Les hommes commençaient à travailler en forêt très jeune (vers l'âge de 15 ans). Les équipes de bucherons étaient composées de 4 à 5 personnes. Les journées pouvaient durer jusqu'à 10h et les semaines s'étalaient du lundi au samedi inclus. La casse croûte était pris en forêt autour du feu. Le matériel de base était, à l'époque, la hache ou le passe (scie à lame large actionnée par deux hommes, un droitier et un gaucher). Pour abattre un arbre, deux hommes étaient donc nécessaires.

Dans la journée, 4 à 5 arbres par bucheron étaient tombés, c'est-à-dire que l'arbre était abattu, ébranché, écorcé et billonné sur place. Les billes (de 5 à 8 m) étaient ensuite descendues à la scierie à l'aide du mulet ou bien ils étaient glissés jusque dans la vallée. Pour cela, des couloirs étaient organisés dans la forêt et les billes étaient écorcées pour faciliter le glissement. Les bucherons pouvaient se servir d'un traineau avec brancard, appelé "plume" ou "orsat" pour les aider à descendre les bois dans la vallée. Le devant des billes était chargé sur le traineau et l'arrière restait dans le vide avec une chaîne à gros maillon, ce qui permettait de freiner la descente sur la neige ou la glace.

Dans les endroits trop escarpés et donc difficile d'accès, les bucherons avaient installé des gros câbles qui permettaient d'acheminer le bois d'une manière sûre et efficace.

Une fois la coupe terminée, le bucheron était tenu de nettoyer l'endroit, c'est-à-dire qu'il devait ramasser les branches et les sortir, ou bien les entasser à un endroit défini par le garde forestier. Il recoupait les souches trop hautes et les rempiétait (refaire le pied) pour leur éviter

un pourrissement précoce. Le but premier était de dégager les sentiers. Comme nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, l'exploitation du bois était une ressource importante pour la commune de Macot et ses habitants. Certains disaient même "un macotais qui n'a pas travaillé le bois et qui ne fait pas de la contrebande n'est pas un vrai macotais". Les hommes passaient beaucoup de temps dans la forêt, que ce soit légalement ou pour le "bois de lune". Le "bois de lune" était un appoint pour les villageois. À l'époque, les charpentes du village ont été pratiquement toutes réalisées avec du "bois de lune" de la forêt de Macot. Le volume de ce bois de "contrebande" pouvait atteindre jusqu'à 2 000 m³ par an.

Petite anecdote racontée : "à l'époque, le garde forestier vivait dans l'ancienne mairie. Il avait saisi tout un stock de "bois de lune" dans la forêt, et l'avait entreposé sur la place pour attendre que les contrebandiers viennent chercher leurs biens. Ces efforts ont été vains puisque ces derniers attendirent la nuit pour se servir."

Le garde forestier avait trouvé une autre astuce en mettant des clous dans les stocks qu'il trouvait dans la forêt afin que personne ne puisse se servir de ces bois. Macot était réputé auprès des gardes forestiers pour sa forte contrebande de bois.

Enfin, dans les années 1953/1954, les premières tronçonneuses sont arrivées. C'étaient des engins équipés d'un carburateur réglable manuellement. Au contraire du passé, la tronçonneuse pouvait être utilisée par une seule personne pour abattre un arbre. Les tracteurs et camions à chenilles ont remplacé petit à petit les mulets et les traineaux. Aujourd'hui le travail de bucherons existe toujours. Outre les travaux d'abattage et d'exploitation forestière, le bûcheron exécute également des travaux de taille et de soin des arbres.

Il existe même différents diplômes pour devenir bucheron : le CAPA travaux forestiers spécialité bûcheronnage après la 3^e en 2 ans ainsi que le BAC pro forêt qui se prépare en 3 ans après la classe de la 3^e.

Remerciements : Messieurs Gilbert Vivet Gros, Daniel Bonin, Paul Costerg et Marcelline Prinot.



De gauche à droite : Robert BROCHE, Inconnu, Narcisse BÉRARD, Adrien BÉRARD, Joseph BRIANÇON-MARJOLLET, Narcisse MARCHANDET, Aimable VIVET. Les Mairiers dans les années 40



De gauche à droite : Élie MEREL, Robert BROCHE, Narcisse BÉRARD, Gaston OUGIER, Joseph BRIANÇON-MARJOLLET, Inconnu, Narcisse MARCHANDET. Les Mairiers dans les années 40.



De gauche à droite : Narcisse BÉRARD, Marcel ASTIER, René VIVET-GROS, François BÉRARD, Marcellin OUGIER, Marcellin QUEY.

CHAMPIONNATS DE FRANCE
DE CANOË-KAYAK DESCENTE
ICF WILDWATER CANOEING EVENT

12 AU 17 JUILLET 2011

la Plagne
2011

CHAMPIONNATS DU MONDE
DE CANOË-KAYAK DESCENTE

ecp | Rhône-Alpes | la Plagne | ICF

la Plagne
PRESENTA

La 6000D
LA COURSE DES GÉANTS

XXII^{ème} ÉDITION
2011

**30 & 31
JUILLET**

La 6000D
60 KM • 4000 M (D+)

TRAIL DES 2 LACS
22 KM • 1100 M (D+)

6 Découverte (Nouveau)
11 KM • 600 M (D+)

VILLAGE D'EXPOSANTS • ANIMATIONS • REPAS...

WWW.LA6000D.COM

la Plagne | Rhône-Alpes | ICF

MAIRIE DE MACOT LA PLAGNE
BP 04 – Macot La Plagne – 73216 Aime Cedex
Tél. 04 79 09 71 52 – mairie@macotlaplagne.com
www.mairie-macotlaplagne.fr